

Communiqué de presse
Diffusion immédiate

Mont-sur-Rolle, le 13 novembre 2024

Pour un maintien du service postal dans les communes touchées par la restructuration

Le mardi 29 octobre 2024, La Poste a annoncé la « transformation » de 170 offices postaux à travers tout le pays. Il s'agit ici pour La Poste de trouver 170 partenaires qui reprendraient le service d'ici à 2028, notamment à des fins d'économies. Dans le canton de Vaud, ce sont 19 sites qui sont concernés par la mesure. L'ADCV déplore cette décision et demande que les prestations soient maintenues dans toutes les communes affectées. Notre Association fait sienne la résolution adoptée par le Grand Conseil et prie le Conseil d'Etat, ainsi que le Conseil fédéral et le ministre de tutelle de La Poste, Monsieur Albert Rösti, d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour offrir à la population de notre canton un service postal digne de ce nom.

Garantir l'accès au service à l'ensemble de la population

Que ce soit pour des envois postaux ou des paiements, l'emplacement physique (filiale en propre ou en partenariat) reste pour de nombreux habitants de notre canton, en particulier les personnes âgées, la seule porte d'entrée vers ce type de services. Il est ainsi primordial de maintenir des filiales dans les petites et moyennes communes éloignées des centres urbains. Selon la loi, une filiale postale doit en effet être accessible à moins de 20 minutes à pied ou en transports publics. Il convient cependant de rappeler que la desserte en transports publics est bien plus restreinte dans les régions rurales. Dans ce contexte, l'ADCV demande que des filiales, cas échéant en partenariat, soient maintenues dans toutes les communes concernées par la restructuration.

Tenir compte des besoins du tissu économique local

De nombreux secteurs économiques dépendent du service postal pour exercer leur activité, le courrier restant un moyen de communication répandu. La disparition des filiales compliquerait l'activité de nombreuses PME constituant le tissu économique local. De surcroît, certaines activités, telles que les professions libérales, seraient condamnées à se rapprocher des centres en cas de fermeture des filiales. L'ADCV demande ainsi que les besoins de l'économie locale soient pris en compte de manière appropriée par La Poste. Notre Association s'étonne par ailleurs que des filiales en propre soient fermées dans des communes dont le nombre d'habitants est proche de 7'000 (comme Saint-Prex), alors qu'une filiale en propre est selon la loi obligatoire au-delà de ce seuil.

Recherche de partenaires en collaboration avec les communes

Au vu des charges économisées par la fermeture des filiales en propre, il est de la responsabilité sociale de La Poste de proposer aux partenaires une rémunération suffisamment élevée pour assurer une reprise dans la durée. En particulier, il serait inacceptable que des rémunérations insuffisantes forcent des communes à devoir reprendre elles-mêmes la filiale postale. Dans tous les cas, l'ADCV invite La Poste à consulter les Municipalités concernées dans le cadre de la recherche de solutions.

Renseignements :

Association de Communes Vaudoises, 021 826 11 41, info@adcv.ch